



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE JETTE

tél:02/422.31.48
fax:02/422.31.59
e-mail: sdullier@jette.brussels
Commission de concertation
Votre correspondante: Suzanne DULLIER

ORDRE DU JOUR COMMISSION DE CONCERTATION DU 15/12/2023

Demande soumise aux mesures particulières de publicité dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme:

- 1) 09:20 **J.12026 - Monsieur et Madame MKRTICH & ANI SARKHOSHYAN - KARAPETYAN :**
Gestionnaire : **permis d'urbanisme** : la construction d'un immeuble à appartements composé de
Manoëlle trois unités de logement,
Geelhand Avenue Giele 31-33.
- zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
 - Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 8.04 du QUARTIER ALBERT approuvé par A.G. du 21/01/1999 : espace public qui structure le quartier et de caractère résidentiel;
 - **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
 - **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);**
 - **dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la composition de façade;**
 - **dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne les locaux de façade;**
 - **dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la limite extrême de la construction;**
 - **dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la zone de cours et jardins avec construction d'annexes limitée.**
- Enquête publique du 23/11/2023 au 07/12/2023.

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation le 21/04/2023:

- 2) 10:05 **J.11872 - Monsieur Jean-Sébastien GRAM :**
Gestionnaire : **permis d'urbanisme** : la modification de la façade arrière, l'extension du rez-de-
Laura Bouquet chaussée, la régularisation de la fermeture des balcons, l'aménagement du grenier afin de créer un duplex et des transformations intérieures dans un immeuble de 3 logements,
Rue des Flamands 75.
- zone d'habitation, zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE) du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
 - **dérogation à l'art. 13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable);**
 - **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).**
- Enquête publique du 23/11/2023 au 07/12/2023.

Demande soumise aux mesures particulières de publicité dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme:

3) 10:30

Gestionnaire :
Laura Bouquet

J.12150 - Commune de Jette :

permis d'urbanisme : modifier le projet de maison de quartier délivré le 08/09/2022 (permis modificatif : 10/PFD/1788439) :

- modification des limites de terrain suite à la cession d'une servitude liée aux impétrants au domaine public;
- adapter le volume projeté suite à la suppression d'un étage initialement prévu;
- modifier la toiture et certains matériaux de façade,

Rue Jules Lahaye 158 - 160.

- zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- **application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions).**

Enquête publique du 23/11/2023 au 07/12/2023.

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation les 16/12/2022 & 24/11/2023:

4) 11:10

Gestionnaire :
Laura Bouquet

J.11909 - Centre Culturel d'Averroes Jettois A.S.B.L. :

permis d'urbanisme : construire un centre culturel intégrant plusieurs affectations : 1 salle d'archivage et rangement en sous-sol, 2 salles de prières au rez et au 1er étage, 1 salle polyvalente au 2e étage et 8 salles de classes et salles de conférence au 3e étage,

Rue Esseghem.

- zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- **Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours;**
- **application de la prescription générale 0.7.2. du PRAS (équipements dont la superficie de plancher dépasse la superficie de plancher autorisée par les prescriptions particulières de la zone);**
- **Art. 188/7 - MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU;**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);**
- **dérogation à l'art. 3 du titre I du RRU (implantation d'une construction mitoyenne §1 alignement §2 mitoyenneté);**
- **24) Equipements d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie de plancher dépasse 1.000 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur, ou dont les installations couvertes et à l'air libre occupent plus de 5.000 m² de superficie au sol;**
- **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).**

Demande soumise à l'avis de la commission de concertation pour les motifs suivants :

- **idem.**

Enquête publique du 18/10/2023 au 16/11/2023.

La Présidente,

Jennifer Gesquière

N.B. : Les heures de passage sont données à titre indicatif. Veuillez tenir compte du fait que des retards éventuels peuvent survenir.

Les avis de commission de concertation seront disponibles sur le site de la commune (www.jette.irisnet.be) dans le courant de la semaine qui suit la commission.